



Découvrez comment vous pouvez vous engager envers la nouvelle norme complémentaire pour une Mine Artisanale et à Petite Echelle Raisonnée vis-à-vis des Forêts

La norme complémentaire pour une Mine Artisanale et à Petite Echelle Raisonnée vis-à-vis des Forêts (MAPE-RF) (la norme complémentaire) peut dorénavant être utilisée par les mineurs artisanaux et à petite échelle, leurs régulateurs étatiques, et leurs clients.

Nous invitons gouvernements, société civile, entreprises en aval et organisations de développement à découvrir comment ils peuvent mettre en œuvre cette norme complémentaire et soutenir son développement afin de contribuer à l'action climatique et au développement du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE).

L'exploitation minière est le deuxième facteur de déforestation et contribue de manière significative au changement climatique. En respectant la norme complémentaire dans les zones forestières, les mineurs situés dans une zone tampon de 5 km autour d'un paysage forestier amélioreront les performances de leurs activités en matière d'environnement et de droits de l'homme. Ils généreront ainsi des résultats positifs pour les forêts, les communautés locales, les valeurs ajoutées de la forêt (comme la pureté de l'air et de l'eau, la séquestration du carbone, la limitation du chauffage, les cycles de précipitation, etc) et la santé de la planète.

La norme complémentaire est une norme volontaire. Ses principes, critères et indicateurs peuvent soit compléter, soit être intégrés dans les normes EMAPE ou les cadres juridiques généraux existants. Elle peut également ajouter une solution focalisée sur la nature et une dimension minière aux normes carbone existantes. Elle est conçue pour être flexible et adaptable afin de maximiser son adoption et d'accélérer le progrès vers une exploitation minière raisonnée vis-à-vis de la forêt.

La norme complémentaire a été élaborée dans le cadre du projet financé par la Banque Mondiale sur l'élaboration de normes d'exploitation minière artisanale et à petite échelle respectueuses de la forêt par Levin Sources, l'Alliance for Responsible Mining (ARM) et Fauna & Flora International (FFI). Nous l'avons conçue en étroite collaboration avec un groupe consultatif mondial comprenant des organismes de normalisation, des ONG internationales et des initiatives multipartites.

Notre consortium et ses partenaires sont maintenant à la recherche de financements supplémentaires pour des initiatives ciblées et à fort impact qui peuvent aider la communauté EMAPE du monde entier à cohabiter avec succès avec les écosystèmes forestiers.

Découvrez

- ce qu'est l'exploitation minière raisonnée du point de vue climatique (Fonds de la Banque mondiale),
- les bonnes et mauvaises pratiques en matière d'exploitation minière raisonnée et
- ce que les donateurs institutionnels peuvent faire pour faire progresser l'exploitation minière raisonnée du point de vue climatique.

Si vous souhaitez participer activement à la mise en œuvre et/ou au développement de la norme, veuillez nous envoyer un message à arm@responsiblemines.org ou hello@levinsources.com.

Un secteur minier raisonné vis-à-vis des forêts : qu'est-ce que c'est ?

Une exploitation minière raisonnée vis-à-vis des forêts

- reconnaît et comprend sa dépendance et ses impacts sur les valeurs forestières, dans le contexte d'autres utilisations des terres (par exemple, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la fourniture d'eau potable, etc.),
- cherche activement à réduire les pertes ou les dommages causés par ces utilisations,
- et dans certains cas, à promouvoir un gain net pour elles.

La Banque mondiale a conçu MAPE-RF dans le cadre de son initiative pour des mines raisonnées vis-à-vis du climat, qui a été lancée en mai 2019. **Le sujet devient de plus en plus urgent et gagne heureusement en pertinence politique.**

Pourquoi la norme complémentaire a-t-elle été créée ?

La déforestation et la dégradation des forêts sont la deuxième cause principale du réchauffement de la planète. La disparition des forêts appauvrit la biodiversité, perturbe les services écosystémiques et compromet le respect des droits de l'homme. La COP26 a réussi à générer un regain d'énergie et à détourner des capitaux vers des fonds destinés à protéger les forêts. D'autre part, la présence de l'industrie minière dans les forêts est significative et en augmentation, aggravée par le prix élevé de l'or, le changement climatique qui pousse de plus en plus de personnes vers l'exploitation minière artisanale, et la pression politique et économique pour atteindre une transition verte et équitable, qui dépend d'un accès abordable aux matières premières critiques (par exemple le nickel, l'aluminium, le fer) dont beaucoup de gisements sont dans les paysages forestiers. **Il est impératif que MAPE-RF soit mis en œuvre à toutes les échelles de l'exploitation minière.**

Comment fonctionne la norme complémentaire ?

La norme complémentaire MAPE-RF se concentre exclusivement sur la durabilité environnementale liée aux forêts et au climat. Sa portée mondiale peut être appliquée dans les paysages de forêts, de bois et de savanes des zones boréales, tempérées, subtropicales et tropicales, partout où une EMAPE légitime est pratiquée. Toutefois, elle reste applicable à d'autres biomes hautement prioritaires, car de nombreux critères favoriseraient l'amélioration des résultats environnementaux dans les zones humides ou les prairies, par exemple. La norme couvre tous les minéraux applicables à l'EMAPE.

Pour **éviter de contribuer à la prolifération des normes**, nous avons conçu une norme complémentaire libre qui évite la duplication des exigences de durabilité sociale, environnementale ou économique déjà fournies par les normes ou cadres EMAPE courants. Les organisations qui promeuvent les normes d'exploitation minière et d'approvisionnement responsables peuvent utiliser la norme complémentaire MAPE-RF comme ressource pour **renforcer leurs exigences existantes en**

matière de forêts, de climat et de droits de l'homme, de préférence en utilisant un processus conforme à la norme ISEAL. Les régulateurs peuvent utiliser la norme complémentaire MAPE-RF comme une ressource pour **améliorer la bonne gouvernance des ressources minérales et forestières**, et accroître la sensibilisation environnementale et la volonté politique parmi les mineurs EMAPE et leurs parties prenantes.

Comment la norme complémentaire soutient-elle les parties prenantes hors EMAPE dans sa mise en œuvre ?

Les directives complémentaires MAPE-RF de la section C comprennent des recommandations pour d'autres parties prenantes (les gouvernements, la société civile, les industries en aval et les organisations de développement) qui échappent au contrôle direct des entités EMAPE mais sont une condition préalable nécessaire pour que l'exploitation minière soit vraiment raisonnée en matière de forêt.

Les lignes directrices s'adressent à toute organisation dont les activités peuvent créer les conditions favorables à la réalisation de la norme pour les entités et les communautés de l'EMAPE, étant donné que **les mineurs ne sont pas les seuls responsables de la gestion de l'impact de leurs activités minières sur la forêt et que l'EMAPE manque souvent de capacités et de ressources**.

La norme complémentaire MAPE-RF a-t-elle été testée ?

Dans le cadre de la création de la norme complémentaire, nous avons conçu des études de faisabilité et des feuilles de route pour la piloter sur des sites EMAPE dans cinq pays (Colombie, Pérou, Ghana, Burkina Faso et Liberia). Nous avons identifié des mécanismes de financement conventionnels et innovants, tels que le financement du carbone ou de la biodiversité.

Les parties prenantes nationales et locales ont été impliquées dans les évaluations des sites afin d'obtenir leur avis dès le début du processus et de garantir l'inclusion des opinions des parties prenantes prioritaires dans la conception de la norme. La MAPE-RF **ne sera durable que lorsque les populations locales comprendront ses avantages et s'engageront dans sa réalisation**.

Quel est le lien entre la norme complémentaire MAPE-RF et les normes REDD+ et carbone ?

Une EMAPE raisonnée vis-à-vis de la forêt est encadrée par le principe primordial visant à sauvegarder les valeurs des écosystèmes forestiers, y compris le stockage et la séquestration du carbone.

Afin d'obtenir un financement carbone pour produire des réductions/suppressions d'émissions à utiliser comme compensations ou pour attirer des paiements basés sur les résultats dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), une initiative EMAPE raisonnée vis-à-vis des forêts devrait se référer à une norme carbone/des exigences de programme gouvernemental. Le cas échéant, la norme contient des critères qui visent explicitement à se conformer aux normes carbone/programmes gouvernementaux.

Cependant, la norme complémentaire MAPE-RF prend également en compte la possibilité que certaines initiatives d'EMAPE raisonnée vis-à-vis de la forêt ne souhaitent pas ou n'ont pas besoin de recourir au financement carbone, et/ou qu'il peut y avoir des circonstances où une initiative d'EMAPE raisonnée vis-à-vis de la forêt ne créerait pas de bénéfice carbone par rapport à la ligne de base. La conformité aux exigences liées au financement carbone est donc facultative.

La norme complémentaire a été publiée - quelle est la suite ?

La conception et la publication de la norme complémentaire ne sont que les premières étapes de ce parcours. Étant donné que la majorité de l'EMAPE dans les forêts se focalise sur l'or, soutenir son adoption et sa mise en œuvre par les mineurs d'or EMAPE et les régulateurs est la plus haute priorité.

En tant que consortium, Levin Sources, ARM et FFI ont conçu un plan pour encourager l'adoption de la norme complémentaire. Ce plan comprend l'élaboration d'une analyse de rentabilité pour les mineurs et les organismes de normalisation, la fourniture de modules de formation à la demande pour faciliter l'adoption par les utilisateurs, l'élaboration d'autres conseils en matière d'EMAPE à l'intention des gouvernements ayant des sites d'EMAPE sur leur territoire, la publication de bonnes pratiques pour la réhabilitation et la fermeture des sites d'EMAPE et la mise en œuvre pilote de la norme complémentaire en Colombie, au Pérou, au Ghana, au Burkina Faso et au Liberia.

À cette fin, le consortium recherche maintenant des financements supplémentaires pour ces initiatives ciblées et à fort impact qui peuvent faire la différence entre une exploitation minière qui reste le deuxième plus grand moteur de la déforestation et donc du changement climatique, et une industrie qui peut cohabiter avec succès avec les écosystèmes forestiers.